

Codi Segur de Verificació:  
69be4f65-ab74-41a6-866e-9fcac548c8b  
Origen: Administració  
Identificador document: ES\_L01171523\_2026\_55644393  
Data d'impressió: 06/07/2026 12:45:36  
Pàgina 1 de 1

SIGNATURES  
1.- Alcaldessa presidenta - 06/07/2026



Ajuntament de Roses

Système de gestion environnementale sur les plages  
urbaines de Roses

## **POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE POUR TOUTES LES PLAGES URBAINES, CRIQUES NATURELLES ET PROMENADE DE LA MUNICIPALITÉ DE ROSES**

Le CONSEIL MUNICIPAL DE ROSES est conscient de l'importance de la protection de l'environnement, de la préservation des ressources naturelles et de l'espace principal de la vie de la municipalité: les plages et les criques naturelles.

Par conséquent, dans le but d'exercer son activité dans le respect de son environnement, elle s'engage à mettre en œuvre et à améliorer le système de gestion environnementale (basé sur la norme UNE-EN ISO 14001 et le règlement EMAS) sur toutes les plages urbaines, les criques naturelles situées dans le parc naturel du Cap de Creus et la promenade des Roses.

L'engagement de la MAIRIE de ROSES en termes de gestion de ses plages, criques et promenade, est précisé dans les principes d'action suivants:

- Assurer le respect des exigences environnementales réglementaires et des autres engagements spécifiques que le conseil municipal considère, applicables en tout temps.
- Doter le système de management environnemental des ressources nécessaires pour assurer l'amélioration continue de la performance environnementale, sur la base de:
  - Protéger, dans la mesure de nos possibilités, l'environnement et l'environnement côtier.
  - Minimiser et gérer correctement les déchets générés sur les plages et les criques naturelles.
  - Promouvoir l'utilisation rationnelle de l'eau potable dans toutes les activités menées sur les plages et dans les criques naturelles.
  - Promouvoir l'efficacité énergétique des installations et des équipements municipaux.
  - Réduire les impacts environnementaux dérivés des eaux usées générées.
  - Offrir des services respectueux de l'environnement.
  - Prévenir la contamination.
- Établir des plans de formation, de sensibilisation et d'information appropriés pour s'assurer que les employés de l'hôtel de ville, ainsi que les sous-traitants concernés, sont impliqués, informés, comprennent la politique, les objectifs et les obligations de l'organisation.

Les principes d'action et les pratiques du système de gestion environnementale seront appliqués aux plages, aux criques naturelles et aux promenades pour réaliser ces engagements, et des objectifs environnementaux mesurables seront établis chaque année et conformément au présent document, qui sera examiné et mis à jour par la direction compétente.

Cette politique environnementale s'appliquera à toutes les activités, concessions saisonnières, produits et services de toutes les plages urbaines et criques naturelles (Santa Margarida, Salatar, Rastrell et La Nova avec la promenade adjacente à ces plages, les plages urbaines de La Punta, Palangrers, Canyelles-Bonifaci et L' Almadrava, et les criques naturelles de Murtra, Rustella, Montjoi-Calís, Calitjàs, Pelosa, Canadell, et Jòncols) dans des situations normales, anormales et d'urgence.

La politique environnementale et la déclaration environnementale annuelle seront diffusées aux agents intéressés par les moyens les plus appropriés dans chaque cas.

Sílvia Ripoll Cayuela  
Maire

Roses, (date de signature électronique)

Approuvé par le Conseil de l'administration locale en session ordinaire du jour -----